



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 22 janvier 2014, 20H30

Date de la convocation : 17 janvier 2014

Nombre de membres en exercice : 19

Présents: ARNAL Stéphane, BOYAT Thierry, CATHERIN Agnès, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Pascale, COULON Arnaud, DESMARIS Ludovic, DUBY François, FAVRE Olivier, FEYDEL Josiane, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques,

Absents excusés : BERNARD Stéphanie, BOYAT Denis, BOYAT Marie-Eve, LACROIX Christian, VOISIN Luc

Pouvoirs : BOYAT Denis à DUBY François

Président de séance : FEYDEL Josiane

Secrétaire de séance : FAVRE Olivier

☒ Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2013: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à l'unanimité des 13 membres présents.

1) Modification du tableau des emplois de la Commune

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'un poste d'adjoint administratif a été créé au mois de novembre pour permettre le binôme de Stéphanie et Amélie sur le poste urbanisme/état civil en décembre. Stéphanie ayant quitté la mairie, le poste transitoire peut donc être supprimé et le tableau remis à jour.

Le Conseil Municipal :

- vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

- vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter;

- après en avoir délibéré,

⇒ fixe, par vote à mains levées et à l'unanimité des 14 voix, le nouveau tableau des emplois permanents de la Commune comme suit, à compter de ce jour :

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Emplois	nombre	Cadre d'emplois autorisés par l'organe délibérant
Service Administratif		
Secrétaire de mairie <2000 hab.	1	Attachés Territoriaux
Urbanisme, état civil, courrier...	1	Rédacteurs Territoriaux
Urbanisme, état civil, courrier...	1	Adjoints Administratifs
Secrétariat, accueil, intendance	1	Adjoints Administratifs
Service Technique		
Responsable Entretien, Voirie...	1	Adjoints Techniques Territoriaux
Ouvrier polyvalent	2	Adjoints Techniques Territoriaux
Police		
Agent de Police Municipale	1	Agents de Police Municipale

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Agent spécialisé des écoles maternelles	1	ATSEM (26h30/semaine)
Agent d'entretien pour l'école	1	Adjoints Techniques territoriaux (32h/semaine)
Agent d'entretien pour les salles	1	Adjoints Techniques territoriaux (10h/semaine)
Entretien des locaux (ménage)	1	Adjoints Techniques territoriaux (9h/semaine)
<i>Ouvrier polyvalent</i>	<i>1</i>	<i>Adjoints Techniques territoriaux (6h/semaine)</i>

⇒ précise que cette modification ne remet nullement en cause les autres dispositions en faveur des agents communaux.

Arrivée de Thierry BOYAT

2) Modification des Statuts de la CCPB

Mme le Maire informe le Conseil qu'à la suite de la mise en place des tickets de transport pour les personnes âgées sur le territoire de la CCPB, la Préfecture de l'Ain a demandé à la collectivité d'élargir ses compétences « action sociale » pour y intégrer cette action. Par la même occasion, d'autres actions seront régularisées.

La Communauté de Communes du Pays de Bâgé, à laquelle adhère la commune, a délibéré dans ce sens et a notifié sa délibération à chaque Conseil Municipal qui doit se prononcer sur cette modification des compétences dans un délai maximum de trois mois. A défaut, la décision est réputée favorable.

Oùï l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité des 15 voix,

ACCEPTE DE MODIFIER la rédaction des articles n° II-1, II-3 et III des statuts initiaux de la Communauté de Communes du Pays de Bâgé en prenant en compte les propositions précitées:

II – COMPÉTENCES OPTIONNELLES

II – 1 – Protection et mise en valeur de l'environnement

- ▶ Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés (via la collecte en porte à porte, les points recyclage, la déchetterie et la plateforme de compostage).
- ▶ Elaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales.
- ▶

II – 3 – Action sociale d'intérêt communautaire

- ▶ Action en faveur des personnes âgées :
 - ◆ Tickets de transport valables auprès des compagnies de taxi, remis aux personnes âgées de 70 ans et plus.

III – AUTRES COMPÉTENCES

- ▶ Action en faveur des écoliers :

- ◆ Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) : gestion de l'immobilier, du mobilier et du matériel pédagogique spécifique requis pour les actions menées au sein du RASED.
- ◆ Classe d'Intégration Scolaire (CLIS) de l'école élémentaire Paul Painlevée de Bâgé-la-Ville : gestion de l'immobilier, du mobilier, du matériel pédagogique spécifique et de la surveillance cantine requis pour le fonctionnement de la CLIS.
- ▶ Construction, entretien et fonctionnement d'un chenil, situé à la déchetterie de Feillens.
- ▶ Convention de fourrière pour l'accueil et la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation sur le domaine public.
- ▶ Campagnes annuelles de dératisation des égouts et fossés sensibles.
- ▶ Mise en réseau informatique des bibliothèques municipales et mise à disposition de matériel informatique.
- ▶ Mise à disposition des bibliothèques municipales de fonds documentaires.
- ▶ Elaboration, coordination et suivi du Projet Educatif Territorial (PEDT).
- ▶ Mise à disposition auprès des communes de personnels pour intervenir sur le temps périscolaire, dans la limite d'un budget de 150 000,00 euros par année scolaire, avec une répartition des heures d'intervention en fonction du nombre d'élèves scolarisés par école, publique ou privée.

3) Convention avec le Conseil Général pour la mise en accessibilité de l'arrêt de bus des Borjons

Madame le Maire informe le Conseil que la Commune doit signer une convention avec le Conseil Général pour obtenir la subvention pour la mise en accessibilité de l'arrêt des Borjons, desservi par la ligne régulière 155 Pont de Vaux/Mâcon.

Le coût de l'opération avait été estimé à 17 767€ HT, la subvention s'élèvera donc à 2 665.05€. Le Conseil Général a délivré le certificat d'achèvement des travaux et de conformité au mois de décembre.

La commune devra assumer les charges ultérieures d'entretien et d'exploitation de cet aménagement, et assumera la responsabilité de toutes les actions en justice éventuelles induites par l'existence de cet aménagement.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité des 15 voix, autorise Mme le Maire à signer cette convention avec le Conseil Général.

4) Régularisation d'emprise sur la propriété de Mme DUBY

Madame le Maire informe le Conseil de la nécessité de régulariser l'emprise effectuée par la Commune sur le terrain de Mme DUBY Agnès, parcelle AI 417 de 116m² issue de la division de la parcelle Ai239. En effet la Commune y a réalisé un espace vert et a laissé le dossier en attente depuis des années.

Il avait été convenu, en 2012 lorsque la procédure a été reprise, que le prix d'achat serait de 12€ le m², soit 116m² pour 1 392€. La Commune prenait également en charge les frais de main levée réalisés par la SCP RIVON MERLE DUREUX s'élevant à minimum 550€, le bornage réalisé par le Cabinet Axis Conseil pour un montant de 1 016.60€ TTC, la rédaction

de l'acte administratif réalisé par le même Cabinet pour un montant prévisionnel de 390€, et les frais de dossier éventuels.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité des 15 voix, autorise Mme le Maire à procéder à cette régularisation en acquérant la parcelle AI 417, et à prendre en charge les frais de procédure précités.

5) Modification du règlement de la salle des fêtes : précisions

Mme le Maire informe le Conseil que le tarif « associations » instauré pour la location de la salle des fêtes doit être revu afin que la salle puisse aussi être louée, le plus fréquemment possible, à titre onéreux afin d'amortir au moins ses coûts de fonctionnement. Les gratuités annuelles ont déjà été supprimées à compter de fin 2014.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité des 15 voix, adopte les modifications suivantes au règlement :

- **Article 4 obligations financières** : trois types de tarif sont définis.

Tarif 1 : tarif préférentiel accordé aux associations de Manziat à condition :

- a) Quelles soient conformes à la loi 1901 et déclarées en Préfecture ;
- b) Que leurs activités ne soient pas excluantes pour une personne de la Commune ;
- c) Que les bénéficiaires générés par la manifestation participent au développement de l'association en direction de l'intérêt général ;
- d) Que la location en question soit en rapport avec les objectifs de l'association.

La liste des associations concernées est agréée par le conseil municipal et disponible en Mairie. Au titre du devoir de mémoire, la FNACA bénéficiera du tarif 1.

Tarif 2 : tarif accordé à toute personne ou association (hors tarif 1) dont le domicile se situe sur la Commune.

Tarif 3 : tarif appliqué aux personnes ou associations extérieures à Manziat.

Une gratuité est octroyée aux associations de la commune bénéficiant du tarif 1 pour les assemblées générales ordinaires hors cuisine (Si l'association souhaite utiliser la cuisine, elle sera facturée), pour une répétition générale avant un spectacle intervenant dans la salle, ainsi que pour les collectes de sang, les arbres de Noël des écoles et leurs répétitions avec les enfants.

Les entreprises ou comités d'entreprises de MANZIAT bénéficient du tarif 2.

Le tarif 3 pour les extérieurs s'appliquera aux autres sociétés dont le siège principal n'est pas à MANZIAT.

La scène pourra être louée à l'heure pour des répétitions supplémentaires des concerts des deux harmonies et de la chorale au tarif des locations annuelles de la salle Nord en fonction des disponibilités et dans un délai de quinze jours avant le concert, hors week-end.

- **Article 9 - Installations diverses** : a été ajouté :

Sur scène, de même que sur les murs, les vitres, le mur mobile, ne pas scotcher, ni agraffer, ni punaiser, ni utiliser de la pâte à fixe.

- **Article 14 - Propreté des locaux et du mobilier** : a été ajouté

Le hall sera serpillé si après balayage le sol reste taché ou collant.

- **Article 16 - Etat des lieux** : a été ajouté :

Sera facturé le temps d'attente de l'agent communal si le locataire doit refaire le ménage.

- Article 17 – Sécurité : précisions concernant les bals:

Seuls les associations de MANZIAT et les conscrits sont autorisés.

La location se fera pour la totalité de la salle (salles sud et centrale) et exclut la cuisine.

Le tableau des tarifs prendra en compte ces modifications.

La procédure d'état des lieux est également mise à jour avec l'instauration de nouvelles fiches à valider par l'agent et le locataire.

Comptes rendus des commissions :

⇒ Commission voirie (Thierry BOYAT, Jacques PENIN, Ludovic DESMARIS, Denis CATHERIN, Jean LAURENT, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN) :

Pascale CATHERIN explique au Conseil que la commission a étudié l'instauration d'une zone 30 aux abords des écoles. Cependant le projet de plateaux ralentisseurs proposé par la commission a été mis en suspend en raison du montant du devis demandé s'élevant à près de 25 000€. Des panneaux annonçant les écoles ont été aussi envisagés par la Commission, à 1 200€ l'unité. Ce sont finalement de simples panneaux indiquant la zone 30 qui seront implantés, rue des Grands Cours.

⇒ Commission CLES (Josiane FEYDEL, François DUBY, Marie Eve BOYAT, Olivier FAVRE, Josiane FEYDEL, Christian LACROIX) :

Josiane rappelle au Conseil que la Commission a travaillé sur les modifications du règlement de la salle des fêtes ci-dessus présentées et sur les états des lieux. Le règlement des salles de la bibliothèque a donc été repoussé.

Les cartes d'électeurs seront remises le 1^{er} mars.

Les cours informatiques ont été légèrement remaniés en raison de l'impossibilité temporaire pour un bénévole d'assurer les cours. Le vidéo projecteurs demandé a été acheté, autofinancé par la participation des personnes assistant au cours.

⇒ Commission Espace du Chêne (Arnaud COULON, Josiane FEYDEL, Pascale CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Denis BOYAT, François DUBY):

Denis LARDET informe que les visites de chantier du gymnase se poursuivent les mardis matin et sont ouvertes à tous. Une réunion sport loisirs aura lieu le lendemain du Conseil à la CCPB afin de discuter du fonctionnement du gymnase. Rien n'a été prévu pour la gestion du chauffage, comme par exemple un système de jetons permettant aux locataires de chauffer à la demande. La commune n'a nullement été interrogée sur les points qui vont représenter de lourdes charges de fonctionnement qu'elle devra assumer et qui n'ont toujours pas été évaluées. Denis LARDET a programmé une réunion mardi 28 janvier avec la CCPB, l'architecte et le bureau d'étude afin de trouver des solutions concernant ces sujets.

⇒ Commission Bâtiments (Arnaud COULON, François DUBY, Pascale CATHERIN, Christian CATHERIN, Ludovic DESMARIS) :

Denis LARDET informe le Conseil que le chantier de transformation de l'ASF en bar se poursuit. Les égouts ont été réalisés par les agents techniques de la Commune. Il restera à poser les pavés de la cour intérieure. Le bar devrait être prêt mi février.

Une réunion aura lieu mardi 4 février avec la SEMCODA pour discuter de la suite de l'opération cœur village.

Une réunion a eu lieu à la CCPB pour étudier l'éventuelle instruction des permis de construire par cette dernière suite à la défection de la DDT. Or il n'y aurait pas assez de permis à l'année sur le territoire de la CCPB pour justifier la création d'un service. Un courrier a donc été adressé au Conseil Général pour demander la prise en charge de l'instruction des permis par l'Agence d'Ingénierie.

Un devis a été demandé à l'entreprise BBFC pour l'instauration d'un self service à la cantine. Il s'élève à près de 20 000€.

De nombreuses tuiles ont été remplacées par les frères CATHERIN suite au vent violent du soir de Noël.

Denis LARDET remercie également l'entreprise DE GATA qui a rabaisé gratuitement les bordures du trottoir de l'école afin de mettre l'accès aux normes PMR. L'école publique étant concernée par une élève en fauteuil.

⇒ Commission Urbanisme (Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Jean LAURENT):
Denis LARDET dresse la liste des dernières demandes d'urbanisme.

⇒ Commission Environnement (Thierry BOYAT, Josiane FEYDEL, Olivier FAVRE, Ludovic DESMARIS, Denis BOYAT, Pascale CATHERIN, Stéphanie BERNARD):

Jean LAURENT explique que la commission a étudié les futures plantations de la RD 933. Elles seront positionnées à l'ouest en direction de Pont de Vaux. Des arbustes seront plantés à moindre frais entre la salle des fêtes et l'école privée. L'entreprise Chassagne a accepté de remplacer ses plantations qui on péri à Chassagne. Les peupliers seront à couper route d'Asnières.

Le géomètre reviendra repérer des bornes disparues chemin des grandes Charrières.

Informations et questions diverses.

Mme le Maire informe le Conseil que l'acte de vente des terrains de la station d'épuration sera signé le 3 février.

Elle a rencontré le dirigeant de l'entreprise PYC, qui s'est engagé à planter des arbres sur son parking à l'automne prochain.

Le Cabinet Chambaud a été retenu pour effectuer la mission du dépôt de permis de construire pour la station.

Une rencontre aura de nouveau lieu avec Mr GUENARD et les entreprises RPC et SIAC afin de réussir à signer les conventions de rejet.

Une simulation des rythmes scolaires a été effectuée sur deux journées et a soulevé des problèmes, qui ont été transmis à la CCPB. En effet, si un intervenant doit faire une activité pendant 3/4d'h, il doit arriver 1/4d'h avant et repartir 1/4d'h après, ce qui rajouterait 1/2h de temps de travail. Se posera aussi la question de la gestion des plannings de ces intervenants, qui ne pourra pas être assurée par les mairies.

(Séance levée à 23h30)

Le Maire

Le Secrétaire,

Les Conseillers,